



Direction
territoriale
Bassin de la Seine

Unité territoriale
Seine-Amont

Paris, le 25 MAI 2010

Mesdames et Messieurs les Présidents des clubs sportifs et
des AAPPMA

Objet : Pratique des sports nautiques et réglementation

Affaire suivie par Sandrine MICHOT

Pôle de gestion du domaine public, Tél : 01.64.83.50.00, Mél : domaine.uti.seineamont@vnf.fr

Copie à : Brigade fluviale de police de Paris



Mesdames et Messieurs les Présidents,

En cette période estivale, je vous rappelle le nécessaire respect du règlement particulier de police par vos adhérents dans la pratique de leurs activités sportives dans les canaux et les rivières domaniales et leurs dépendances, pour des raisons de sécurité.

Chaque année à la même période, des embarcations s'approchent dangereusement des ouvrages de navigation notamment ou évoluent dans le chenal en infraction aux articles 37 et suivants des arrêtés préfectoraux N°2014-1-1153 portant règlement particulier de police de la navigation sur l'itinéraire Seine-Yonne et N°2014-1-1155 portant règlement particulier de police de la navigation sur l'itinéraire Marne.

Régulièrement les embarcations évoluent dans le chenal, gênant la navigation de commerce, et s'approchent à moins de 150m à l'amont et à l'aval des ouvrages de retenue en contradiction avec les articles 38 et 39 de chaque arrêté précité.

Les sommations des éclusiers restent vaines. Les pratiquants disposent rarement des équipements de sécurité recommandés par des fédérations.

Les dangers et risques de noyade sont pourtant réels. Les causes en sont nombreuses : la navigation fluviale (risque de se faire heurter par les bateaux), les courants et la manœuvre des ouvrages (barrages, écluses, etc.) pouvant générer des mouvements d'eau importants et créer des courants très forts.

Compte tenu des incidents régulièrement constatés sur les ouvrages de navigation de la Seine amont, je fais appel à votre action pour engager vos adhérents à respecter les règlements particuliers de police.

Comptant sur votre action, je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Présidents, mes salutations respectueuses.

Le chef de l'unité territoriale d'itinéraire Seine amont

Romain ALLAIN

2 quai de la Tournelle – 75005 PARIS
T. +33 (0)1 44 41 16 80 F. +33 (0)1 46 33 36 32 www.vnf.fr